

## Séance du Conseil municipal du 13 mars 2025

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 février 2025  
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27  
Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 4 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-cinq et le treize mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour des raisons exceptionnelles dans la salle des conférences et des mariages, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 23 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

### 04 Membres absents excusés :

GIRIN	HODZIC	MANTOUX	RIVET
-------	--------	---------	-------

### 04 Pouvoirs :

GIRIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	JASSERAND

## Délibération n° 20250313-005/ 8.1

### Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire et du Plan Mercredi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu la délibération n° 20190117-6 du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2019 relative à la mise en place du Plan Mercredi ;

Considérant que le nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEdT) avec Plan Mercredi de Marcy-l'Étoile a été présenté pour avis au Groupe d'Appui Départemental (GAD) lors de sa réunion du 05 décembre 2024.

Considérant que le GAD a émis un avis favorable.

Il a été exposé que ce dispositif permet de repenser les temps de l'enfant dans leur globalité, entre les temps scolaires et périscolaires. Les activités proposées doivent être riches et diversifiées. Elles peuvent être culturelles, sportives, artistiques, environnementales, manuelles ou numériques.

Les orientations du dispositif prennent en compte les activités du mercredi que ce soit au centre de loisirs, à l'école des sports ou à l'école de la culture ainsi que les vendredis soir pour K'wan.

Afin de valider ce document, il convient de faire parvenir par voie postale la convention PEdT et la charte qualité Plan Mercredi de Marcy-l'Étoile, en trois exemplaires, signés par Monsieur le Maire.

A noter que le PEdT est signé pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **VALIDE** le nouveau PEdT pour une durée de 3 ans (2024-2027) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention PEdT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « Charte qualité Plan Mercredi » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent ;

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

Le Maire,  
**Loïc COMMUN.**



Le secrétaire de séance,  
**Sarah BEGUE**